Demande de carte d'identité (eID)

(adultes et enfants à partir de 12 ans)

Complétez ce formulaire EN MAJUSCULES et suivez les directives du consulat de carrière où vous êtes inscrit(e). Vous devrez vous y rendre **en personne** – peut-être sur rendez-vous et/ou après avoir envoyé ce formulaire – pour faire enregistrer votre photo, vos empreintes digitales et votre signature.

1. Mes données personnelles

1. Nom :
   (de jeune fille pour les femmes mariées)
2. Prénom(s) :
3. Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin
4. Titre de noblesse (si d'application) :
5. Date de naissance :
6. Lieu de naissance (+ pays) :
7. Nationalité : belge
8. Numéro de registre national (si connu) : ☐☐☐☐☐☐ - ☐☐☐ - ☐☐
9. Adresse (rue, numéro, code postal, commune, pays) :
10. Numéro de téléphone :
11. Adresse e-mail :

2. Mes choix (voir informations sur page 2)

1. Première langue eID : ☐ Français ☐ Néerlandais ☐ Allemand
2. Lorsque mon eID sera prête, je veux :
   - ☐ la recevoir par courrier (à mes frais **et** sous ma responsabilité)
     - ☐ non activée *(le code d'activation sera envoyé séparément)*
     - ☐ activée (supplément de 10 €), *(uniquement possible à partir de 18 ans)*

     → En choisissant cette option, j'autorise explicitement un collaborateur consulaire à activer mon eID en mon nom.
   - ☐ la retirer en personne*
   - ☐ la faire retirer par un tiers* :
     ……

***Mon eID sera détruite si elle n'a pas été retirée dans les 3 mois après sa livraison.**

3. Raison de ma demande

- ☐ première demande d'eID
- ☐ eID actuelle (bientôt) périmée
- ☐ eID actuelle perdue
- ☐ eID actuelle volée. Dans ce cas, je joins le procès-verbal de la police à ma demande.
- ☐ autre raison : ……

4. Je suis informé(e) que

le traitement et la conservation des données à caractère personnel (en vue de la délivrance des eID sont régis par la loi belge du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population, aux cartes d'identité, aux cartes d'étrangers et aux documents de séjour et sont expliqués dans la rubrique « Déclaration de confidentialité », disponible sur le site du SPF Intérieur.

Date :	**Signature (à partir de 12 ans**) :**

** Un(e) Belge doit, conformément à la loi, demander lui(elle)-même son eID à partir de 12 ans.

Informations concernant votre demande d'eID

Carte activée ou non activée ?

Une carte **non activée** vous permet de vous identifier et de voyager, y compris en utilisant les e-gates.

Une carte **activée** vous permet en plus de vous identifier en ligne, notamment sur des sites gouvernementaux belges (p.ex : Tax-on-web, mypension), et de signer électroniquement des documents.

Fonctionnalité	Carte non activée	Carte activée
S'identifier	✓	✓
Voyager (y compris passer les e-gates)	✓	✓
S'identifier en ligne	✗	✓*
Signer électroniquement des documents	✗	✓**

* à partir de 12 ans
** à partir de 18 ans

Envoi par courrier ou retrait en personne ?

Envoi par courrier

L'envoi se fait **à vos frais et sous votre responsabilité,** via un service postal ou de messagerie fiable choisi par votre consulat de carrière. Indiquez si vous souhaitez recevoir votre carte :

- → **non activée :** votre eID et son code d'activation vous seront envoyés. Pour l'activer plus tard, vous devrez vous présenter **en personne**, muni(e) de votre eID et du code d'activation, auprès de n'importe quel consulat de carrière belge ou de toute commune belge.
- → **activée** (supplément de €10) : votre eID sera activée selon une procédure, approuvée au niveau européen, qui garantit que vous seul(e) aurez accès à la carte et au code PIN en même temps. Dans ce cas :
  - vous **autorisez un collaborateur consulaire statutaire** de votre poste consulaire à procéder à l'activation ;
  - vous **écrivez vous-même un code PIN de 4 chiffres** sur une feuille de papier, placez cette feuille dans une enveloppe opaque et inviolable portant vos nom, prénom et date de naissance, et remettez cette enveloppe fermée lors de votre visite à votre consulat de carrière.
    Vous devez mémoriser votre code PIN. Si vous l'oubliez et que vous souhaitez en obtenir un nouveau, vous devrez vous présenter en personne auprès d'un consulat de carrière belge ou d'une commune belge.

Retrait en personne ou par un tiers

- → **Si vous choisissez de retirer vous-même votre eID**, votre carte sera **activée** en votre présence. Vous pourrez à ce moment choisir votre code PIN.
- → **Si vous choisissez de faire retirer votre carte par un tiers**, cette personne recevra votre eID et son code d'activation, mais elle ne pourra pas activer votre carte. Pour l'activer plus tard, vous devrez vous présenter **en personne**, muni(e) de votre eID et du code d'activation, auprès de n'importe quel consulat de carrière belge ou de toute commune belge.

Enregistrement de vos données biométriques dans un autre consulat de carrière belge que celui où vous êtes inscrit(e)

Si cela est plus pratique pour vous, vous pouvez faire enregistrer vos données biométriques (photo, empreintes digitales, signature) auprès d'un autre consulat de carrière belge

Pour ce faire, veuillez envoyer par e-mail ce formulaire à votre consulat de carrière d'inscription afin de **demander l'autorisation** d'enregistrer vos données ailleurs. En cas d'accord (le cas échéant après paiement préalable), vous pourrez effectuer l'enregistrement auprès du consulat de carrière choisi.

Dès que c'est fait, vous devrez ensuite en informer votre consulat de carrière d'inscription. Ce consulat de carrière peut alors faire produire l'eID et le document sera aussi livré à ce consulat.

Lors de l'enregistrement des données biométriques auprès d'un autre consulat de carrière, vous ne pourrez pas choisir la procédure pour faire activer votre eID par procuration.